

Éradication BVD : une première campagne générale très réussie

Les professionnels et l'équipe du GDS tiennent à saluer l'engagement collectif des éleveurs dans cette première campagne d'éradication de la BVD.

Les résultats obtenus, que ce soit le taux de dépistage ou le taux de viropositifs sont conformes voire plus favorables que ce qui était attendu.



Les chiffres-clés en un clin d'œil

94 % de veaux dépistés

66 % des bovins de Saône-et-Loire non-IPI

0,2 % de veaux viropositifs

85 visites des deux techniciennes BVD du GDS

Le taux de dépistage élevé s'est maintenu tout au long de la campagne.

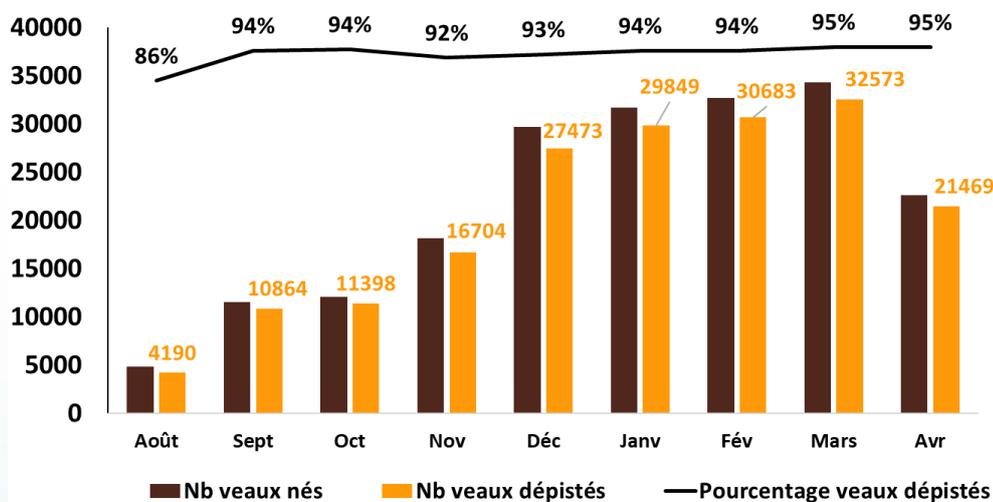


1 veau garanti = 1 mère garantie, ce qui explique la croissance rapide du taux de bovins non-IPI.

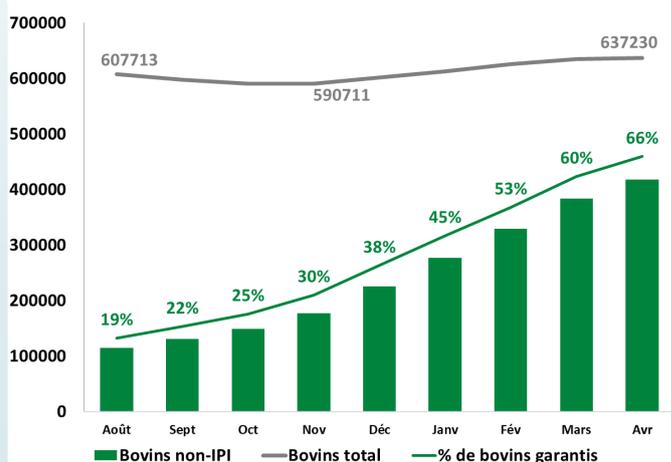
À ce jour, 2 bovins sur 3 sont garantis en Saône-et-Loire.



Nombre et proportion de veaux nés et dépistés en 71



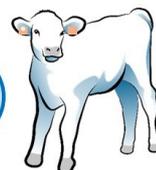
Nombre total de bovins et proportion de non-IPI en 71



185203 veaux dépistés dans plus de 2900 cheptels

Du 1^{er} août 2020 au 30 avril 2021

94%



184 930 veaux négatifs → non-IPI

99,8%

273 veaux positifs dans 109 cheptels

0,2%

1523 échantillons avec tube vide ou reçus trop tard

0,8%

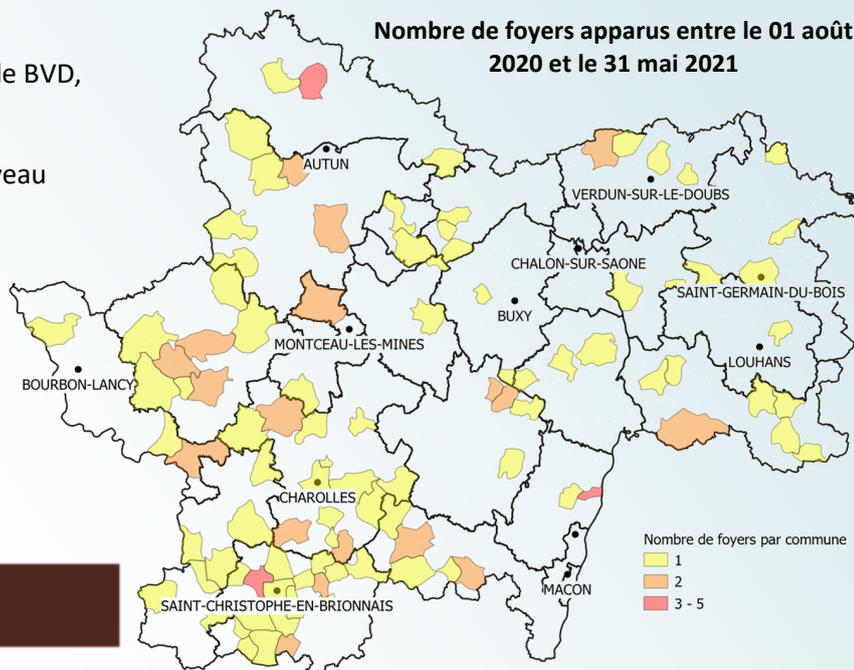
Le taux d'anomalies a été stable tout au long de la campagne, démontrant que la pratique du bouclage 2-en-1 est maîtrisée.



Toutes les zones d'élevage du département ont été concernées par l'apparition d'un ou plusieurs foyers de BVD, c'est-à-dire un élevage où le virus a été détecté.

Dans plus de la moitié des cas, les foyers ont un seul veau viropositif.

Dans chaque élevage foyer, une visite est proposée par une technicienne du GDS en collaboration avec le vétérinaire de l'élevage.



Pour la prochaine campagne...

Continuez à vacciner !

Les bons résultats obtenus cette année sont le fruit de la protection individuelle des cheptels : le virus circule en Saône-et-Loire, mais ses conséquences sont limitées par la pratique étendue de la vaccination. À ce jour, pour les troupeaux qui vaccinent, il est prématuré d'abandonner cette précaution.

Pour ceux qui ne vaccinent pas, restez vigilants et renouvelez régulièrement l'analyse des risques avec votre vétérinaire.



Ne laissez pas rentrer n'importe qui !

Exigez la garantie non-IPI lors de l'achat d'un bovin. Nous travaillons actuellement en lien avec l'EDE pour faire figurer la mention « non-IPI » sur les ASDA de naissance. Dans l'attente, il faut éditer une attestation, en vous rendant sur votre espace personnel du site gdsbfc.org.

Quel que soit le statut du bovin, isolez-le lorsqu'il arrive chez vous, et si vous ne connaissez pas son statut, dépistez-le en BVD.

Gardez vos enveloppes et sachets

Conservez les enveloppes et les sachets que vous n'avez pas utilisés. Cela vous permettra de vous constituer un stock que vous utiliserez quand il y aura moins d'enveloppes fournies que de boucles.



**GARDEZ VOS
ENVELOPPES
RESTANTES !**

Et les boucles 1xxx qui me restent ?

Elles permettent le prélèvement BVD, vous pouvez donc continuer à les utiliser !



Le GDS de Saône-et-Loire remercie tous les partenaires impliqués dans ce programme d'éradication et qui contribuent à son bon déroulement.